

Pour un mouvement étudiant fort,

unissons-nous dans l'ANEQ

indépendante et démocratique !

POUR UN MOUVEMENT ETUDIANT FORT,

UNISSONS-NOUS DANS L'ANEQ INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE

Congrès spécial de l'ANEQ

4, 5, 6 novembre 1983

Cégep de Limoilou, Québec

1- La première bataille: FAIRE L'UNITE

Le 5 juin 1983, au CEGEP de St-Hyacinthe, le XVI^e Congrès de l'Association Nationale des Etudiants et des Etudiantes du Québec enjoignait aux membres de son Conseil Central de mettre en oeuvre une vaste campagne d'adhésion. En même temps, il leur donnait mandat d'organiser, pour l'automne, un Congrès qui porterait, entre autre, sur l'unification du mouvement étudiant. Par là, les membres de l'ANEQ indiquaient clairement leur volonté unanime de tout mettre en oeuvre pour que cesse l'état de division, de morcellement et de dispersion des associations étudiantes entre elles.

Il s'agissait donc, pour les associations membres de l'ANEQ ainsi que pour plusieurs associations non-membres présentes à la deuxième partie de ce XVI^e Congrès, de mettre en branle un processus d'unification qui aurait pour objectif de regrouper le plus d'associations possible à l'intérieur de la seule association nationale d'étudiants et d'étudiantes qui défende dans l'indépendance et la démocratie la plus complète, et cela depuis 8 années, les droits des étudiants et étudiantes du Québec.

Depuis, à aucun moment, il n'a été question pour l'ANEQ de mettre sous le boisseau, ne serais-ce qu'une seule des positions que les étudiants et les étudiantes lui ont toujours voulu voir défendre, ni de trahir un seul de ses mandats ou d'édulcorer ou de taire une seule de ses positions de principe en faveur du droit à l'éducation et, particulièrement, sa jeunesse afin de populariser cette campagne d'adhésion.

Vu sous cet angle, l'on comprendra que, paradoxalement, la campagne d'adhésion de l'ANEQ pour l'unité du mouvement étudiant heurte de plein fouet certaines associations étudiantes universitaires et collégiales que leurs dirigeants et dirigeantes maintiennent dans la tendance abdiquatrice qui s'est développée dans le milieu étudiant. Cette tendance,

il est utile de le rappeler, a vu le jour aux niveaux universitaire et collégial grâce à la désaffiliation de certaines associations étudiantes qui, voyant que leurs options étaient régulièrement de démocratiquement mises en minorité au sein de l'ANEQ, ont décidé d'entrer en contact sur leurs propres bases avec les différents paliers des pouvoirs publics, hypothéquant ainsi pour longtemps la capacité du mouvement étudiant à faire avancer ses revendications.

L'on saisira également que cette campagne de l'ANEQ pour obtenir l'adhésion en son sein de toutes, sinon d'une majorité substantielle d'associations étudiantes, loin d'être une opération dictée par des intérêts pécuniers (i.e. avoir plus de cotisantes), est en fait une véritable riposte au maraudage incessant dont elle est l'objet depuis plus de trois années. C'est aussi et surtout une lutte qui s'est engagée et qui se poursuivra pendant et après le Congrès Spécial de Limoilou entre deux conceptions, irréconciliables, de l'action étudiante.

2- REAGIR A LA DIVISION EN ORGANISANT L'UNITE

La division du mouvement étudiant remonte, c'est bien connu, à l'échec de la grande grève des Prêts et Bourses de 1978. Depuis lors, la nature du bilan à tirer de cet échec a servi, à toutes les sauces, à dresser à plusieurs endroits de étudiants et étudiantes contre l'ANEQ.

Pourtant, en 1974, la bataille sur cette même question des Prêts et Bourses, même si elle ne s'était pas soldée par une grande victoire, n'en n'avait pas moins conduit, de concert avec la lutte contre les TAEU (tests d'aptitude aux études universitaires), à la création de l'ANEQ!!! Dans un autre ordre d'idées, est-ce que des syndicats locaux ont proposé la destruction de leurs centrales syndicales respectives pour avoir échoué dans les négociations avec l'Etat lors du dernier Front Commun!!!

Si de telles considérations peuvent porter des associations étudiantes combattives à rejoindre les rangs de l'ANEQ, il ne peut en aller ainsi de celles où les directions se servent sciemment de la fin de non-recevoir de l'Etat au sujet de nos revendications pour entretenir chez eux et ailleurs un sentiment anti-ANEQ; procédé qui leur a permis jusqu'ici de couvrir d'un écran de fumée leur entreprise de promotion des fumeux projets "alternatifs" et "concrets" que l'Etat a déjà dans le fond de ses tiroirs. D'ailleurs, avec la loi 32, nous venons d'avoir un autre exemple de cette pratique qui consiste à choisir soi-même la corde avec laquelle l'on s'apprête à nous pendre.

Ainsi, s'il existe aujourd'hui des regroupements d'associations d'étudiants et d'étudiantes qui s'attaquent avec acharnement à l'Association Nationale des Etudiants et des Etudiantes du Québec, si le RAEU et la FAECQ se sont constitués, c'est pour rompre avec la tradition de mobilisation que le syndicalisme étudiant a instauré au début des années '60 (voir à ce sujet la chronique sur l'histoire du mouvement étudiant dans le premier numéro du Québec Etudiant de la session d'automne). C'est cette attitude de l'ANEQ qui consiste à essayer d'avoir le plus d'étudiants et d'étudiantes derrière elle lorsqu'elle va négocier.

cier avec le gouvernement que ces deux organisations vilipendent en la traitant de "folklorique" quand ce n'est pas d'"anarcho-spontanéiste" ou bien encore de "manichéenne".

La concertation que le tandem RAEU/FAECQ nous ventent tant ne consiste, dans le fond, qu'à revendiquer ce que l'Etat est déjà prêt à nous imposer: une charte des droits et des responsabilités, des mesures diverses qui mettraient le potentiel créateur des étudiants et étudiantes au service de la stratégie du gouvernement de compressions budgétaires et de coupures de postes dans les secteurs public et para-public, une loi pour mieux contrôler la vie démocratique de nos associations étudiantes, etc., etc., etc.

L'ANEQ est, en partie, responsable de ce que le gouvernement puisse aujourd'hui s'appuyer sur ces deux regroupement d'associations d'étudiants et étudiantes pour légitimer ses politiques dans l'éducation. Pendant près de quatre années, nous leur avons laissé le champ libre. D'abord au niveau collégial d'où l'ANEQ a cessé d'assurer, à toute fin pratique, sa présence dans deux régions du Québec. Sous l'action de la Ligne Blanche et maintenant de la FAECQ, quantités de militants et de militantes des associations étudiantes de ces deux régions croient que l'ANEQ veut "l'abolition de l'Etat" ou encore qu'elle est "contrôlée par des marxistes-léninistes qui n'ont de cesse d'organiser des confrontations afin d'entretenir la hargne contre le gouvernement", etc. Au CEGEP Edouard-Montpetit, on est même allé jusqu'à raconter que l'ANEQ "était contre le PREC à cause de l'article 30 (?) qui empêcherait ses militants et militantes de rester 8 ou 10 ans au Collège", ou bien encore que lors de ses mobilisations l'ANEQ se garde bien de transmettre ses revendications au gouvernement, de participer à des consultations ou à des commissions parlementaires, etc. De telles calomnies ne peuvent porter fruit que dans la mesure où l'ANEQ est absente des institutions où elles sont proférées.

Du côté du milieu étudiant universitaire, la mise sur pied du RAEU a initié un processus de séparation entre les luttes des étudiants et étudiantes du collégial et celles du mouvement étudiant universitaire.

Même si elle regroupe plus d'étudiants et d'étudiantes universitaire que le RAEU, l'ANEQ n'a que peu fait pour étendre son cadre organisationnel à l'ensemble des universités. L'ANEQ a même refusé à son XV⁰ Congrès par une voix de majorité - c'était un vote aux 2/3 - de permettre à des départements d'universités non-membres d'y adhérer. Le RAEU expliquait alors qu'une telle prise de position diviserait le mouvement étudiant; pourtant, nous devons apprendre, par la suite, au cours d'une conférence de presse du RAEU, que ce dernier comptait au nombre de ses membres deux modules de l'UQAM!!!

Cet exposé des termes dans lesquels la question de l'unité du mouvement étudiant se pose doit, pour être conséquent avec lui-même, déboucher sur la mise en oeuvre de moyens concrets pour regrouper toujours plus d'associations étudiantes, pour parler au nom du nombre le plus grand possible d'étudiants et d'étudiantes.

Face à un gouvernement qui sait orchestrer la division du mouvement étudiant avec son discours racoleur au sujet des droits étudiants, en échange desquels nous devrions accepter des responsabilités, nous devons organiser et construire l'unité de toutes les associations étudiantes du Québec. C'est pourquoi le Conseil Central croit nécessaire que, suite au Congrès Spécial de Limoilou, le débat sur l'adhésion à l'ANEQ soit porté dans toutes les institutions non-membres. Il s'agira là du premier jalon qui nous permettra de bâtir partout le rapport de force indispensable pour négocier avec le gouvernement afin de lui arracher les concessions nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants et des étudiantes.

Mais la campagne pour l'unité du mouvement étudiant ne doit pas rester circonscrite uniquement au seul secteur francophone de cette importante force sociale. Il est urgent de rompre l'isolement de la communauté étudiante anglophone du Québec par rapport aux étudiants et étudiantes francophones.

La question du regroupement du mouvement étudiant anglophone dans

l'ANEQ doit donc aussi être l'objet de mesures concrètes. Avec la venue des associations de McGill et de Concordia à l'ANEQ, un nombre important d'étudiants et d'étudiantes anglophones sont devenus membres de notre association nationale. Ce qu'il faut maintenant, c'est augmenter le nombre des associations anglophones membres afin que l'ANEQ soit représentative de cette importante partie du mouvement étudiant et que les universités anglophones déjà membres puissent y rencontrer encore plus de représentants universitaires, bien sûr, mais aussi leurs homonymes du collégial.

Plus vite l'ANEQ s'enracinera dans le milieu étudiant anglophone, plus vite elle adaptera, par la force des choses, son fonctionnement à cette nouvelle réalité. C'est pourquoi il faut que l'ANEQ prenne les dispositions nécessaires pour que le mouvement étudiant anglophone non-représenté chez nous puisse s'exprimer et définir ses attentes par rapport à sa venue dans notre association nationale.

Par ailleurs, l'ANEQ a trop souvent ignoré les luttes que menaient les étudiants et étudiantes du niveau secondaire. La campagne d'unification du mouvement étudiant menée par l'ANEQ doit rejoindre celui, encore embryonnaire, du milieu secondaire. A cet égard, l'ANEQ a la responsabilité d'aider à ce que se constitue, partout où les étudiants et les étudiantes le voudront, des associations étudiantes fonctionnant de manière démocratique. Il s'agit là de la condition "sine qua non" pour qu'un jour un nombre significatif d'associations étudiantes de niveau secondaire puissent débattre et disposer de la question de leur regroupement au niveau national.

Le seul fait que ce soit le Ministère de l'Education du Québec qui tente de mettre sur pied des "associations étudiantes", voire des regroupements régionaux d'associations d'étudiants et d'étudiantes devrait nous inciter à agir promptement dans ce dossier. Il est en effet intolérable que le gouvernement, qui vient d'adopter une loi visant à contrôler les associations étudiantes collégiales et universitaires, initie les cégépiens-ennes et les universitaires de demain à sa perception de l'action étudiante. Laisser le champ libre à l'Etat dans ce domai-

ne, c'est hypothéquer lourdement l'avenir de l'ensemble du mouvement étudiant.

Un autre des aspects du mouvement étudiant négligé par l'ANEQ concerne les étudiants et les étudiantes étrangers/ères. Outre le dossier des frais différentiels, où nous sommes intervenus afin que ceux-ci ne soient jamais imposée, et des appuis ponctuels à des associations d'étudiants et d'étudiantes étrangers/ères ou bien encore, des cas individuels, l'ANEQ n'a pas vraiment pris en main le dossier de la défense des étudiants et étudiantes étrangers/ères qui viennent étudier au Québec.

Pourtant, parce qu'ils et qu'elles ne jouissent pas tous et toutes des mêmes droits que les étudiants et étudiantes québécois/es ou canadiens/ennes, les étudiants et étudiantes étrangers/ères sont souvent en butte aux tracasserie administratives, voire à la répression qui débouche quelques fois sur l'expulsion. De plus, ces étudiants et étudiantes sont, pour une bonne partie d'entre eux, isolés/ées complètement de la masse des autres étudiants et étudiantes. Or, les associations étudiantes locales n'ont pas toujours les ressources ni l'expertise nécessaires pour leur venir en aide efficacement.

3- ADHERER A L'ANEQ POUR S'EN SORTIR

Mener la campagne pour l'adhésion à l'ANEQ, c'est refuser de choisir la voie de la facilité et du renoncement devant les problèmes que vivent les jeunes au Québec. Car jamais l'ANEQ n'a accepté et n'acceptera de faire les revendications des étudiants et des étudiantes ainsi que des jeunes en général parce qu'elles déplaisent par trop aux médias et aux gouvernements.

Aujourd'hui, les étudiantes et les étudiants constituent encore la section la plus organisée de la jeunesse. La division et la défaite pour le mouvement étudiant ne peuvent que laisser le chemin libre aux gouvernements pour lui imposer, dans les mois qui viennent, ses projets de "sortie de crise", tels le service militaire ou civil-communautaire, le cheap labour, la déscolarisation (PREC?, etc.), les conditions de vie inhumaines (\$147.00 par mois pour les assistés/ées sociaux de moins de 30 ans)...

Faire l'unité dans l'ANEQ, c'est aussi faire l'unité avec le mouvement de la jeunesse en partageant ses aspirations à un revenu décent à défaut d'un emploi convenable, à un accès à une éducation de qualité.. Faire l'unité dans l'ANEQ, c'est aussi faire nôtre le droit à l'éducation pour l'ensemble de la population du Québec.

POUR UNE ANEQ FORTE, INDEPENDANTE, DEMOCRATIQUE ET DE COMBAT

PROPOSITIONS DU CONSEIL CENTRAL:

- 1- Que soit mise en marche la deuxième phase de la campagne d'adhésion à l'ANEQ sur la base de la plate-forme de revendications qui sera adoptée par le Congrès Spécial de Limoilou.
- 2- Que les documents de l'ANEQ soient systématiquement diffusés dans toutes les associations étudiantes et que des débats soient organisés dans les institutions non-membres par le Conseil Central.
- 3- Que le Conseil Central organise à la session d'hiver '84 un colloque sur l'ANEQ et les étudiants et étudiantes anglophones.
- 4- Que l'ANEQ édite, sous la responsabilité du Conseil Central, un journal destiné à être diffusé auprès des étudiantes et étudiants des polyvalentes.
- 5- Que l'ANEQ mette au point des outils de formation syndicale destinés aux étudiants et étudiantes des polyvalentes.
- 6- Que soit constitué une Commission des Etudiants/es Internationaux qui aurait pour but de promouvoir et de défendre les droits des étudiants et étudiantes étrangers/ères.

7- Que le Conseil Central reçoive le mandat d'animer des débats dans le mouvement étudiant sur la question de l'adhésion des départements à l'ANEQ et, qu'afin de ne porter préjudice ni aux associations étudiantes collégiales qui participent à l'ANEQ, ni aux associations de campus d'où seraient issues les associations de départements qui voudraient adhérer à l'ANEQ, que l'hypothèse des futures modalités techniques de participation de ces départements soient:

- 1- De n'accepter l'adhésion de départements qu'à la condition que leur association de Campus ne soit pas membre de l'ANEQ.
- 2- De n'exiger d'aucune association départementale qu'elle cesse de participer au fonctionnement de son association de Campus, même si cette dernière est membre d'un regroupement d'associations d'étudiants et d'étudiantes.
- 3- De n'octroyer qu'un seul droit de vote par campus que la, ou les, associations départementales de cette université auront, soit à utiliser seule, soit à se partager dans le cas où plus d'une association de département proviendrait de la même université.
- 4- Qu'advenant l'affiliation ou la réaffiliation d'une association de campus, cette ou ces associations départementales perdent, ipso facto, leur droit de vote au profit de cette dernière.

8- Que le XVII⁰ Congrès tranche la question de l'adhésion d'associations de départements à l'ANEQ.